Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212200265-20251216-DELIB_2025_43-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CALORGUEN (Côtes-d'Armor)

Nombre de conseillers : 14 En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le SEIZE DECEMBRE à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CALORGUEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel ROBERT, Maire.

Date de la convocation : 11 décembre 2025.

Présents : Mesdames et Messieurs ROBERT Marcel, LUCAS Yannick, HOUGUAY Delphine, LEROY Anita, ROBERT Frédéric, DUPONCEL Sylvain, LAGUETTE Pascal, TOULLIC Christelle, MARQUER Didier, VANHOOVE Stéphanie, VERMET Clarisse.

Absents Excusés : DELAUNEY Réjane, CLERMONT Kévin, LORIOT DE ROUVRAY Louis.

Procurations :
Mr LORIOT DE ROUVRAY Louis a donné procuration à Mr ROBERT Frédéric.
Mr CLERMONT Kévin a donné procuration à Mr DUPONCEL Sylvain.

Secrétaire de Séance : Mme HOUGUAY Delphine.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 06 Novembre 2025.

2025-43 : PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE – GARANTIE SANTÉ : PARTICIPATION DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA LABELLISATION- DELIBERATION COMPLEMENTAIRE

CONSIDERANT qu'il y a lieu de régulariser la délibération n°2025-41 en date du 06 novembre 2025 en ce sens d'indiquer l'avis favorable de principe de la Protection Sociale Complémentaire du Centre de Gestion 22 en date du 09/12/2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CONFIRME, après avis favorable de principe du Centre de Gestion 22 du 09/12/2025, les décisions de la délibération n°2025-41 du 06/11/2025 concernant la protection sociale complémentaire.

INDIQUE avoir retenu l'offre de GROUPAMA à compter du 1er janvier 2026 selon les conditions approuvées dans la délibération n°025-41 du 06/11/2025 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents, contrats et conventions se rapportant à cette affaire.

Transmis en préfecture et rendu exécutoire ;
A Calorguen, le 19 décembre 2025.

Le Maire,
M. ROBERT Marcel.

MAIRIE DE CALORGUEN (Côte-d'Armor)

La Secrétaire de Séance,
Mme HOUGUAY Delphine,